

L'An Deux Mille Vingt quatre, le vingt neuf mars, à neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni en visioconférence et en présentiel sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente (pour l'ensemble des points sauf le point 6) et de Monsieur Gérard PILLET, 1<sup>er</sup> Vice-Président (pour le point 6).

**ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S:** Mmes Gaëlle STRICOT (avec le pouvoir de Jean-Michel BONHOMME) (sauf pour le point 6), Françoise MERRET (avec le pouvoir de Claudine PELTIER), Laurence DUMAS suppléante de Pascal PUISAY, Nathalie LE LUHERNE, MM Alain LAYEC suppléant de Yves BLEUNVEN, Fabrice VELY suppléant de Anne-Marie JEGO, Dominique LE NINIVEN (jusqu'à 11.30) (avec le pouvoir de Anne JEHANNO), Christophe BROHAN suppléant de Jacques MIKUSINSKI, Gérard PILLET (avec le pouvoir de Nadine LE GOFF-CARNEC), Jean GUILLOT, Bernard RYO, Pierrick LELIEVRE (avec le pouvoir de Rozenn GUEGAN), Alban MOQUET (avec le pouvoir de Sylvie SCULO), Freddy JAHIER suppléant de Vincent ROSSI, Jean-Louis LE MASLE.

**ETAIT PRESENTE EN VISIOCONFERENCE :** Mme Nadine LE BOEDEC

**ETAIENT PRESENT-E-S SANS VOIX DELIBERATIVE :** Mmes Gwen GUILLERME suppléante de Alban MOQUET, Gaëlle STRICOT (avec le pouvoir de Jean-Michel BONHOMME) (pour le point 6) MM Alain de CHABANNES suppléant de Gaëlle STRICOT, Maurice BRAUD suppléant de Françoise MERRET (à partir de 10.50)

**ETAIENT ABSENT(E)S ET EXCUSE(E)S :** Mmes Pascale GILLET, Christine PENHOUE, Anne LE HENANFF, Nathalie IAFRATE suppléante de Jean-Louis LE MASLE, Frédérique GRIFFON suppléante de Nathalie LE LUHERNE, Sylvie MORVANT suppléante de Sylvie SCULO, Dominique LE MEUR suppléante de Anne JEHANNO, MM Lionel JOUINEAU, Claude-Albert LE BRIS suppléant de Lionel JOUINEAU, Kevin ARGENTIN suppléant de Dominique LE NINIVEN, Bernard RIBAUD suppléant de Gérard PILLET, Yves DREVES suppléant de Nadine LE GOFF-CARNEC, Patrick BEILLON suppléant de Jean GUILLOT, Pierrick KERGOSIEN suppléant de Bernard RYO, Ronan LOAS suppléant de Pierrick LELIEVRE, Daniel MARTIN suppléant de Pascale GILLET, Franck VALLEIN suppléant de Jean-Michel BONHOMME, Noël PAUL, Didier GUILLOTIN suppléant de Noël PAUL, Raymond HOUEIX suppléant de Claudine PELTIER, Philippe LE RAY, René LE MOULLEC suppléant de Philippe LE RAY, Christian FAIVRET suppléant de Christine PENHOUE, Philippe JESTIN, Patrick LE GUENNEC suppléant de Philippe JESTIN, Michel LE LANN suppléant de Nadine LE BOEDEC, Pascal LE LIBOUX, Fabien LE GUERNEVE suppléant de Anne LE HENANFF Mohamed AZGAG suppléant de Pascal LE LIBOUX, Gilles DUFEIGNEUX suppléant de Rozenn GUEGAN.

**ETAIENT EGALEMENT ABSENT(E)S ET EXCUSE(E)S**: M. Gildas LE BRIS Comptable du service de gestion Comptable de VANNES et Madame Nadine de VETTOR, Conseillère aux décideurs locaux, DDFIP 56.

**Ont été adoptées les délibérations à caractère réglementaire suivantes :**

## **DELIBERATION N°2024-25 : REORGANISATION DES SERVICES POUR LE CENTRE DE GESTION**

*Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Adopter cette nouvelle organisation des services du CDG à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.*

## **DELIBERATION N°2024-28 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**

*Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Approuver et adopter le compte de gestion 2023*

## **DELIBERATION N°2024-29 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame Gaëlle STRICOT s'étant retirée, Monsieur Gérard PILLET, 1<sup>ère</sup> Vice-Président propose d'adopter le compte administratif 2023.

*Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Approuver et adopter le compte administratif 2023.*

## DELIBERATION N°2024-30 : AFFECTATION DU RESULTAT

*Au regard des besoins recensés et sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d' :*

- *Approuver l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 au budget prévisionnel 2024, telle que proposée ci-dessus,*
- *Inscrire, à l'article 1068 "affectation en investissement", la somme de 0 €.*

## DELIBERATION N°2024-31 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

*Après une présentation détaillée des différents éléments constitutifs du projet de budget 2024 de l'établissement, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Approuver et adopter le budget primitif 2024.*

## DELIBERATION N°2024-32 : PROVISIONS POUR L'INDEMNISATION DES JOURS COMPTE EPARGNE TEMPS

*Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Ajuster la provision concernée afin de mettre à jour le nombre des jours compte-épargne-temps « indemnissables » au titre de 2024 au compte 6815,*
- *Confirmer que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 comme ci-dessus,*
- *Donner tout pouvoir à la Présidente de signer les pièces s'y rapportant.*

## **DELIBERATION N°2024-33: PROVISIONS POUR RISQUES CONTENTIEUX**

*Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Abonder une provision pour risque contentieux au titre de 2024.*
- *Confirmer que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.*

## **DELIBERATION N°2024-34 : FONGIBILITE DES CREDITS**

*Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Réaffirmer expressément ce principe, au titre du budget primitif 2024,*
- *Donner tout pouvoir à la Présidente de signer les pièces s'y rapportant.*

## **DELIBERATION N°2024-35 : PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT**

*Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Adopter l'octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les conditions précitées.*

## **DELIBERATION N°2024-36 : CIA EXCEPTIONNEL**

*Deux élus s'abstiennent sur le vote de cette délibération.*

*Sur proposition de la Présidente, les autres membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident de :*

- *Majorer, à titre exceptionnel, pour 2024, le complément indemnitaire annuel (CIA) des collaborateurs de l'Etablissement éligibles au RIFSEEP et qui ne sont pas éligibles à la prime pouvoir d'achat, à hauteur de 250 € brut par agent, dans les conditions précitées.*

## **DELIBERATION N°2024-44 : PQVT- CONSEIL MEDICAL – FORMATION DES MEDECINS AGREES**

*Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide de/d' :*

- *Recourir à la vacation susvisée,*
- *Fixer le montant forfaitaire de la vacation,*
- *Inscrire les crédits afférents au budget,*
- *Autoriser la Présidente à signer les actes d'engagement.*

## **DELIBERATION N°2024- 46: CONVENTION DE PARTENARIAT RETRAITE ENTRE LES CDG BRETONS ET LA CARSAT**

*Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, décide d' :*

- *Autoriser la Présidente à signer la nouvelle convention de partenariat retraite entre les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Bretagne et la CARSAT Bretagne.*